



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2025/09/15

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 10 septembre 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 10

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Caroline EPINAT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI

POUVOIRS : Mme Thérèse ROCHE à Mme Caroline EPINAT, Mme Elisabeth CHENNEBAULT à Mme Eléonore JOCK

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Corinne CESARIN

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER et M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Tulla HEDRICOURT

OBJET : révision des modalités de facturation TANDEM

Le C.C.A.S. d'Esbly a conclu une convention signée le 21 janvier 2025 portant sur la mise en place d'un transport permettant la desserte de certains lieux de vie et de chalandise pour les seniors esblygeois, non véhiculés.

Lors de l'établissement de cette convention, les montants retenus n'ont pas pris en compte certaines contraintes de gestion des facturations de cette association.

Il est donc nécessaire de porter modification des articles 6.1 et 7 de cette convention afin de tenir compte des coûts réels de cette association.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président et/ou la Vice-Présidente à signer l'avenant N°1 à la convention signée avec l'association TANDEM, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 18 septembre 2025

Le Président,

Ghislain DELVAUX